



**SAINT-JACQUES  
LE-MINEUR**



## **RAPPORT ANNUEL**

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
**Rapport d'activités**

**ANNÉE 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>MOT DU DIRECTEUR</b>	<b>3</b>
A.	MISSION	4
B.	VISION	4
<b>2.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET D'URGENCE</b>	<b>6</b>
A.	PREVENTION CATEGORIE 1	6
B.	PREVENTION CATEGORIE 2, 3 ET 4	7
C.	INTERVENTIONS D'URGENCES INCENDIES	9
D.	FAITS SAILLANTS DE LA DERNIERE ANNEE	11
E.	INTERVENTIONS D'URGENCES MEDICALES	12
F.	ENTRAIDE MUTUELLE	12
<b>4.</b>	<b>PARTICIPATION AUX ACTIVITES</b>	<b>14</b>
A.	ETAT FINANCIER 2022	18
B.	BUDGET 2023	19
<b>5.</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>21</b>
A.	FORMATIONS	21
B.	PROMOTIONS ET EMBAUCHE	24
C.	DEPARTS ET DEPLACEMENT	24
<b>6.</b>	<b>OBJECTIFS NOUVELLE ANNÉE</b>	<b>25</b>
<b>7.</b>	<b>ANNEXE « A »</b>	<b>26</b>

## 1. MOT DU DIRECTEUR

Monsieur le Maire,  
Membres du Conseil municipal,  
Madame la directrice générale,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activité. L'année 2023 étant terminée, c'est le moment de faire le bilan sur les activités du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Jacques-le-Mineur (SJLM).



L'année 2023 s'est révélée des plus décisives pour le Service de sécurité incendie, marquée par des décisions importantes qui influenceront l'avenir du service au sein de la communauté. Entre autres, après plus d'une décennie d'études approfondies et de comités délibératifs, le conseil a finalement tranché en faveur de la rénovation de la caserne dans le but de maintenir et améliorer le service existant. Cette décision garantit aux Jacqueminois la préservation de leur Service Incendie local, une composante essentielle de notre sécurité collective. Pour des informations détaillées, veuillez vous référer aux pages suivantes de ce rapport d'activité. De plus, l'année ne fut pas exempte de défis, nous avons été confrontés entre autres à une inondation historique durant l'été. Cette situation exceptionnelle a mis à l'épreuve l'ensemble de notre personnel, démontrant leur résilience et démontrant l'efficacité de nos équipements dans des conditions extrêmes. C'est également l'occasion de saluer la solidarité exemplaire des citoyennes et citoyens, qui, par leur entraide mutuelle, ont contribué à rétablir la situation dans les délais les plus brefs. En ce moment de bilan, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les membres du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur. Leur engagement exceptionnel et leur dévouement sans faille sont la pierre angulaire de notre mission, assurant la sécurité des habitants de notre belle municipalité. Leur implication quotidienne est la preuve de leur professionnalisme et de leur attachement à la protection de notre communauté.

En vous souhaitant une bonne lecture!

Alexandre Ducharme St-Amour

Directeur du Service de sécurité incendie

**a. Mission**

Les membres du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ont pour mission d'intervenir sur le territoire de la municipalité par des actions permettant de sauver la vie des citoyens, de protéger leurs biens et de préserver l'environnement. Cette mission se réalise lors des appels d'incendie, d'urgences médicales ou de toute autre situation urgente où la vie des citoyens pourrait être en danger.

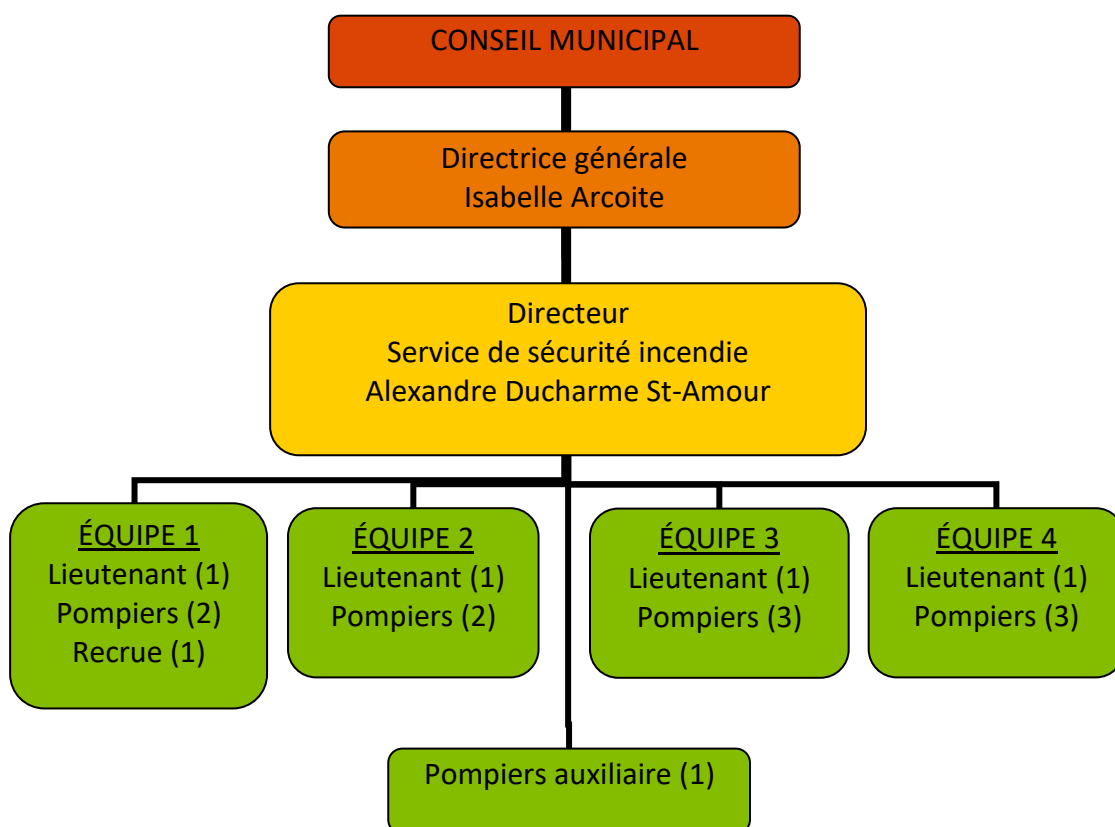
Le Service de sécurité incendie a comme objectif d'établir des programmes de prévention, d'éducation du public, ainsi que d'intervenir lorsque la sécurité des citoyens est menacée. De plus, le Service de sécurité incendie contribue à la conservation du patrimoine et au développement durable de la communauté jacqueminoise.

**b. Vision**

La vision du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est d'offrir à la population un service de qualité, efficace et efficient, le tout en respectant la capacité financière de la municipalité et en optimisant les ressources disponibles. Cette vision permet de répondre aux plus hautes exigences en matière de protection incendie. Par son approche préventive d'éducation et d'intervention, le Service de sécurité incendie vise à offrir un service de qualité aux citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur en ce qui concerne la gestion globale des risques en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et d'urgence médicale.

## 2. ORGANIGRAMME

À la fin de l'année 2023, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur était composé d'un directeur, de 4 lieutenants et de 12 pompiers et premiers répondants répartis dans quatre équipes d'intervention comme le présente l'organigramme suivant :



### **3. SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET D'URGENCE**

#### **a. Prévention catégorie 1**

L'une des responsabilités assumées par le service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur est la prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 représentant des risques d'incendie faibles, soit les bâtiments résidentiels d'un ou de deux étages et d'un ou de deux logements.

#### **Catégorie 1 (risques faibles)**

##### Résidentiel

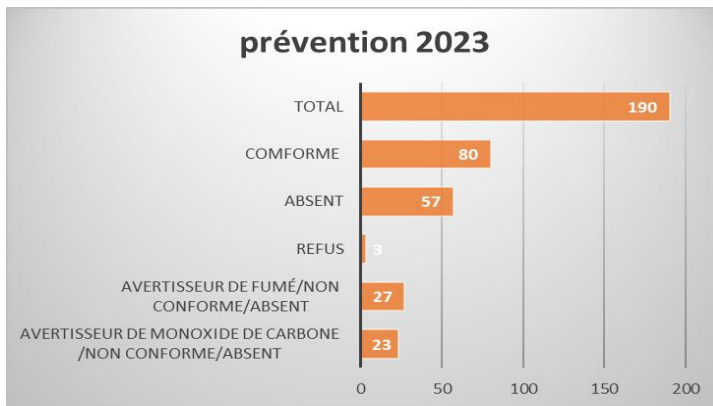
- Types de bâtiments : bâtiments d'un ou deux étages, d'un ou deux logements, isolés ou jumelés.

Exemples : cottage, bungalow.

La mise à jour des données de prévention doit se faire sur une base annuelle, triennale ou quinquennale, entre les mois d'avril et de novembre, tel que prévu par le schéma de couverture de risque de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les pompiers doivent rencontrer les citoyens et leur prodiguer des conseils de prévention. Ils s'assurent, entre autres, de la présence d'avertisseurs de fumée et de leur bon fonctionnement.

La prévention des incendies dans les bâtiments de catégorie 1 s'effectue par les intervenants du Service, au moyen de visite ponctuelle aux domiciles de chaque citoyen(e).

Voici les résultats de la prévention incendie des immeubles de catégorie 1 effectuée par les pompiers locaux pour l'année 2023. Cette catégorie compte 819 bâtiments, selon le ministère de la Sécurité Publique (MSP). Ceux-ci doivent faire l'objet d'une visite de prévention tous les 5 ans, ce qui donne une moyenne de 164 adresses par année à visiter. Pour l'année 2023 les rues : Bourdeau, Legrand, le Domaine du lac mineur ainsi que le parc Landry (maison mobile) ont été visitées pour un nombre total de 190 visites de prévention. Durant la période d'aout à novembre, les pompiers ont rencontré les citoyens pour les sensibiliser sur l'importance d'avoir un avertisseur de fumée et bien situé, le ramonage des cheminées, la présence de détecteur de monoxyde de carbone pour les résidences assujetties, les sorties de secours à bien dégager, surtout en période hivernale, etc. Les pompiers ont procédé à deux tours de prévention pour répondre le plus efficacement aux objectifs. Ainsi, s'il n'y avait pas de réponse à la résidence visitée, les pompiers le prenaient en note, laissaient un accroche porte pour aviser de leur passage et revenaient faire une visite au courant d'une seconde tournée.



### Données statistiques :

- 819** Nombre d'unités à risque faible de catégorie 1
- 164** Nombre de visite à effectuer annuellement (moyenne)
- 190** Nombre de bâtiments visités en 2023
- 70** Pourcentage du taux de réponse
- 0** Nombre d'unités visitées pour les catégories 2-3-4 par le service de prévention de la MRC des Jardins-de-Napierville <sup>1</sup>

#### b. Prévention catégorie 2, 3 et 4

La prévention des incendies pour les bâtiments de catégorie 2, 3 et 4, soit les risques d'incendie moyens, élevés et très élevés, doit être réalisée par une personne formée en prévention d'incendie. Dans les années précédentes, la municipalité adhérait à ce service par le biais de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville. Pour l'année 2023, la municipalité a décidé de conclure une nouvelle entente de prévention avec la MRC qui entre en vigueur pour la prochaine année (2024). Ainsi, aucune visite de prévention des immeubles de catégorie 2,3 et 4 n'a été réalisée au cours de la dernière année.

### Catégorie 2 (risques moyens)

#### Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus trois étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de trois à huit logements, isolés ou jumelés;
  - de huit logements ou moins, en rangée;
  - isolés et abritant un local commercial.

Exemples : maison individuelle en rangée, quadruplex isolé sur deux étages, duplex jumelé et triplex isolé avec petit commerce.

<sup>1</sup> En 2023, la municipalité n'était pas en mesure d'offrir le service de prévention des unités de catégories 2-3-4 en l'absence d'une entente avec la MRC des Jardins-de-Napierville.

### Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus deux étages, isolés, avec ou sans logement résidentiel et dont l'aire au sol est inférieure à 600 m<sup>2</sup>.

Exemples : boutique / magasin, entrepôt et petit commerce d'alimentation isolé avec résidence au 2<sup>e</sup> étage.

### **Catégorie 3 (risques élevés)**

#### Résidentiel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de huit logements ou moins, de quatre à six étages;
  - de neuf logements ou plus, d'un à six étages;
  - maison de chambres : neuf chambres ou moins;
  - en rangée ou jumelés avec au moins un local commercial;
  - avec hangar.

Exemples : bâtiment d'habitation pour les travailleurs étrangers.

### Commercial et industriel

- Types de bâtiments : bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères :
  - en rangée ou jumelés, avec ou sans logement résidentiel;
  - isolés, de trois à six étages, avec ou sans logement résidentiel;
  - l'aire au sol est supérieure à 600 m<sup>2</sup> et sans quantité significative de matières dangereuses.

Exemples : commerces de quartier jumelés, commerce d'alimentation.

### **Catégorie 4 (risques très élevés)**

#### Résidentiel, commercial, industriel et institutionnel

- Types de bâtiments : bâtiments qui répondent à au moins un de ces critères :
  - de sept étages ou plus, ou 23 m de hauteur;
  - maison de chambres : plus de neuf chambres;
  - une institution où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls;
  - un risque élevé de conflagration est présent;
  - l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville.



Exemples : église, garderie, bâtiment vacant, bâtiment dangereux, bâtiment à risques particuliers, école (primaire, secondaire, etc.), motel.

### c. Interventions d'urgences incendies

Les interventions d'urgences incendies sont orientées de façon à respecter le Schéma de couverture de risque, document préparé par la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville et adopté par toutes les municipalités qui la compose.

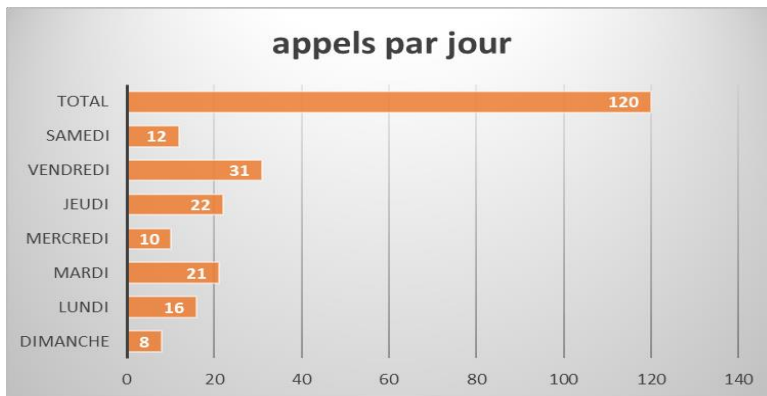
Afin de respecter le Schéma de couverture de risque, il faut toujours prévoir le déplacement d'un minimum de quatre (4) pompiers sur une intervention d'incendie. Pour intervenir plus rapidement et assurer un meilleur service sur son territoire, la municipalité assure la présence d'une équipe de deux (2) pompiers et (1) directeur en garde interne, du lundi au vendredi de 7h à 19h et une garde externe de 22h à 6h.

Lors d'un appel pour une intervention d'urgence incendie, tous les pompiers sont contactés au moyen d'un appel général, en plus des services d'entraide des autres municipalités qui sont sollicités.

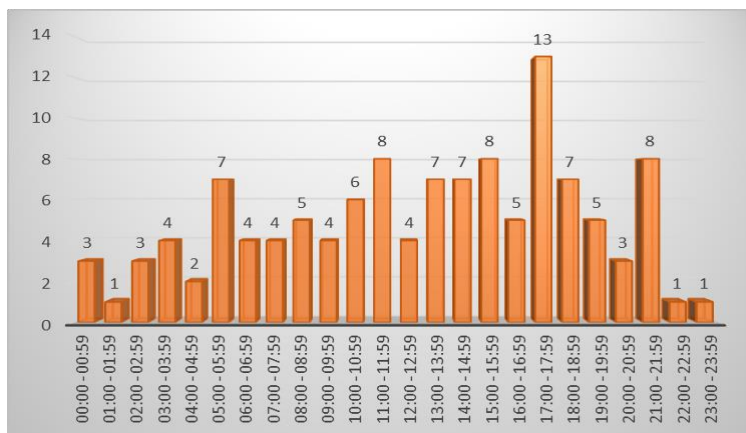
Le tableau suivant représente la répartition des différents appels d'incendies reçus au Service pour l'année 2023 selon les codes d'appel.

Code incendie	Description	Appels	%
1	ADMINISTRATION	2	1,67 %
2	URGENCE MUNICIPALE	7	5,83 %
3	INONDATION	7	5,83 %
10	ALARME INCENDIE	5	4,17 %
12	VÉHICULE MOTORISÉ	3	2,50 %
13	ASSISTANCE	8	6,67 %
	ENTRAIDE AUTOMATIQUE	11	9,17 %
16	COUVERTURE CASERNE	1	0,83 %
22	COMMERCE	1	0,83 %
30	DÉVERSEMENT	1	0,83 %
31	VERIFICATION	12	10,00 %
40	INSTALLATION ÉLECTRIQUE	10	8,33 %
50	FORET OU HERBES	1	0,83 %
80	RÉSIDENCE	3	2,50 %
98	DÉSINCARCÉRATION	4	3,33 %
105	ACCIDENT VÉHICULE À MOTEUR	34	28,33 %
110	PREMIERS RÉPONDANTS	5	4,17 %
999	PRATIQUE / EXERCICE	5	4,17 %
Total		120	100,00 %

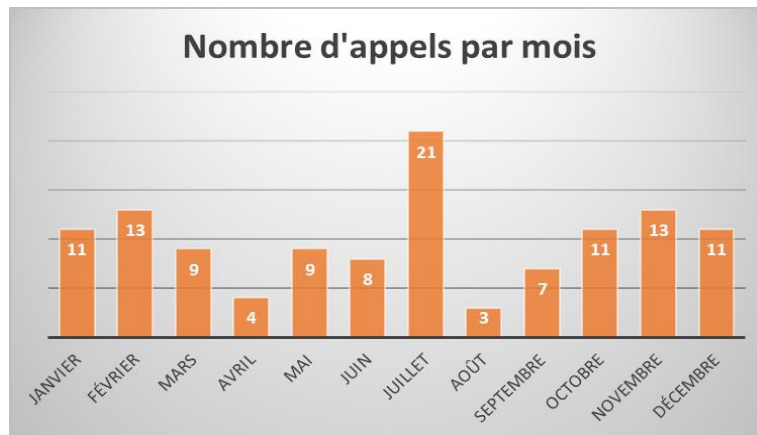
Le prochain tableau démontre une comparaison du nombre d'appels pour urgences incendie reçu au Service en 2023 selon les différentes journées de la semaine.



Le prochain tableau démontre les heures où le Service a reçu le plus grand nombre d'appels incendie tous codes confondus dans l'année 2023.



Le prochain tableau démontre la répartition des 120 appels pour des urgences incendies reçus au Service en 2023 selon les différents mois de l'année.

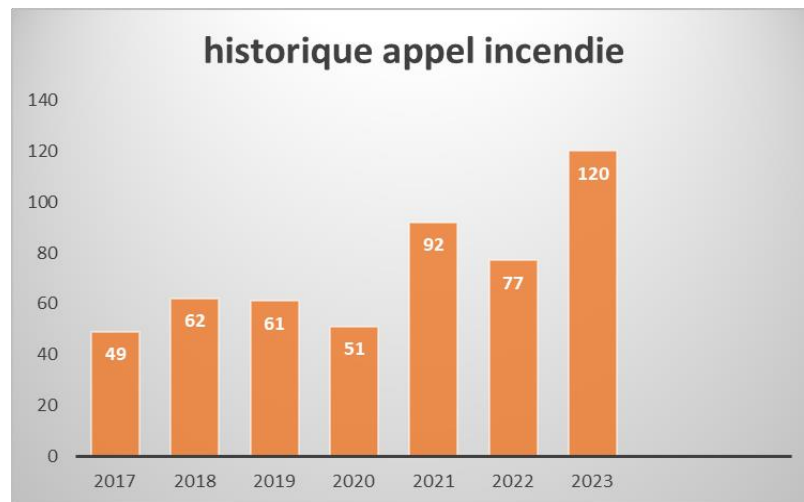


### TEMPS D'INTERVENTION MOYEN DES POMPIERS

**Temps moyen de mobilisation : 00:05:49**

**Temps moyen de déplacement : 00:05:29**

Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences d'incendies reçus au service de Saint-Jacques dans les cinq (7) dernières années.



#### **d. Faits saillants de la dernière année**

**Inondation :** le 21 juillet 2023 restera pour le service incendie ainsi que les citoyens une journée marquante suite à une inondation historique et avec plus de 110 millimètres de pluie tombée en moins de 2 heures causant plusieurs inondations d'habitation et de route ensevelies sous l'eau.

**Embauche :** en décembre dernier, la municipalité a officiellement embauché un directeur pour le service incendie à temps plein, garantissant ainsi une gestion plus efficace tant au niveau administratif qu'opérationnel.

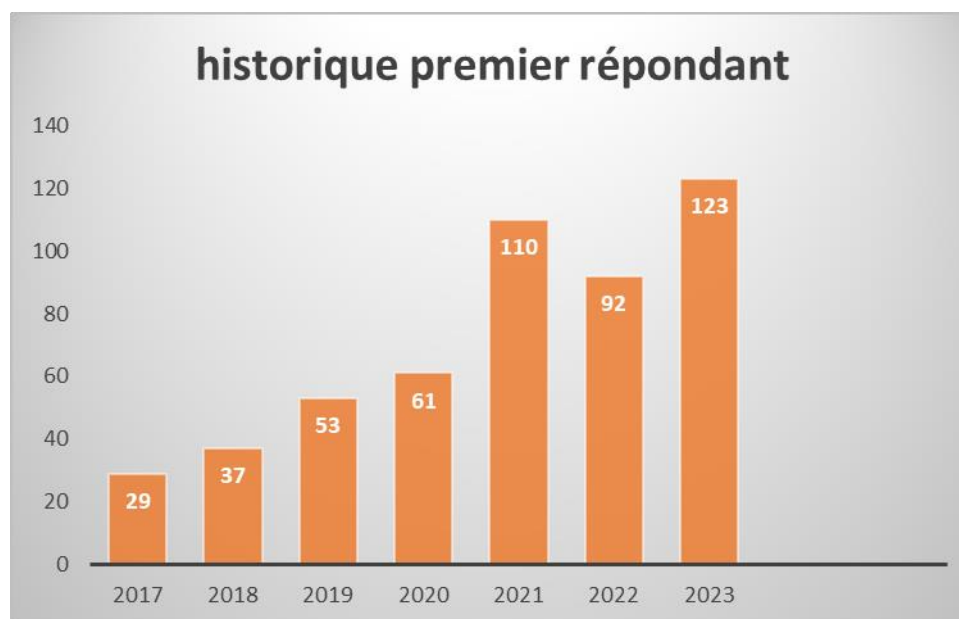
#### e. Interventions d'urgences médicales

Le Service est composé de pompiers qui possèdent également une formation de premier répondant de niveau 3. Il s'agit du niveau de formation le plus élevé à titre de premier répondant et permet de pratiquer des interventions d'ACR, d'anaphylaxie, de traumatologie et des urgences médicales.

#### Données statistiques :

<b>123</b>	Nombre d'interventions médicales totales
<b>38</b>	Nombre d'interventions liées à des accidents de la route
<b>3</b>	Nombre d'interventions pour des arrêts cardio-respiratoires
<b>2</b>	Nombre d'interventions pour des chocs anaphylactiques

Le prochain tableau présente le nombre d'appels pour des urgences médicales reçus au service de Saint-Jacques dans les sept (7) dernières années.



#### f. Entraide mutuelle

Les entraides entre municipalités sont très importantes pour combattre les incendies sur le territoire; elles favorisent une meilleure force de frappe lors des interventions et assurent une couverture optimale du schéma de couverture de risque partout sur le territoire.

Le Service de sécurité de Saint-Jacques-le-Mineur fait actuellement partie de l'*Entraide des Grandes-Seigneuries*. Ce réseau d'entraide permet l'obtention de différentes ressources s'étendant de Châteauguay jusqu'aux lignes américaines. Cette entraide permet également d'avoir accès à certains appareils plus spécialisés tels qu'une plate-forme élévatrice et une échelle aérienne. De plus, ce support offre la possibilité d'avoir accès à certaines spécialités telles que le sauvetage en espace clos et le sauvetage en milieu isolé (S.U.M.I.).

L'entente des Grandes-Seigneuries ne prévoit pas de coût minimal pour l'utilisation des équipements, mais les coûts reliés à la main-d'œuvre et au carburant sont facturés à la municipalité requérante. Cependant, lors de demandes pour un sauvetage spécialisé, des coûts additionnels sont facturés à la municipalité requérante. Cette entente d'entraide donne une police d'assurance à la municipalité au cout de 0 \$ si aucune demande n'est faite dans l'année.

En 2023, la municipalité avait des ententes d'entraide automatique avec les municipalités suivantes :

- Saint-Philippe
- Napierville
- Saint-Jean-sur-Richelieu

La municipalité a officiellement signé une entente avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour une entraide incendie en 2023. Cette entente bonifiera la protection incendie sur le territoire de St-Jacques-le-Mineur.

**Liste des entraides disponibles dans l'entente des Grandes Seigneuries**

✓ Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	✓ Saint-Isidore-de-Châteauguay
✓ Lacolle	✓ Saint-Urbain-Premier
✓ Saint-Bernard-de-Lacolle	✓ Saint-Philippe-de-Laprairie
✓ Saint-Patrice-de-Sherrington	✓ Saint-Mathieu-de-Laprairie
✓ Saint-Edouard-de-Napierville	✓ Candiac/Delson
✓ Saint-Michel-de-Napierville	✓ Saint-Constant/Sainte-Catherine
✓ Saint-Rémi	✓ Laprairie
✓ Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	✓ Châteauguay
✓ Kahnawake	✓ Saint-Jean-sur-Richelieu

#### 4. PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Les pompiers du Service de sécurité incendie étaient présents cette année encore, de façon bénévole ou sur le temps de garde :

- Pour assurer la sécurité des enfants lors de la fête d'Halloween ;
- Pour les portes ouvertes de la caserne ;
- Pour tenir un kiosque de prévention





- Lors de la journée verte



- Lors des inondations du 21 juillet



|



- Pour soutenir la Guignolée



## 5. RESSOURCES FINANCIÈRES

### a. Etat financier 2023

Au moment de rédiger ce rapport, les états financiers de l'année 2023 n'avaient pas encore été vérifiés. Les données sont donc présentées à titre informatif et non officiel.

	<b>Budget 2023</b>	<b>Réel 2023</b>
<b>REVENUS PROTECTION INCENDIE</b>		
Refacturation services - Sécurité incendie		857
Revenus de cour - Sécurité publique		
Intervention – Service incendie		15 869
Transfert MRC – Sécurité incendie		0
Matériel PR – Sécurité publique		3 835
<b>TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE</b>	<b>0 \$</b>	<b>20 561 \$</b>
<b>DÉPENSES PROTECTION INCENDIE</b>		
Salaire + DAS + Vacances	290 408	359 869
Frais de déplacement	1 000	715
Frais de poste et messagerie	263	147
Frais de téléphonie	3 150	2 119
Soutien informatique	2 100	220
Système de télécom.	5 250	3 852
Câble	578	536
Honoraires professionnels	15 000	20 261
Ententes intermunicipales	35 000	56 296
Enlèvement de la neige	336	507
Formation et perfectionnement	8 000	5 001
Immatriculations	3 675	4 459
Autres	525	1 232
Cotisation et abonnement	400	413
Entretien et réparations - BF	3 675	101
Entretien et réparations - Caserne	2 625	265
Entretien et réparations- Véhicules	12 500	17 239
Entretien - Équipement PI	10 000	5 565
Aliments et boissons - PI	1 050	200
Essence et huile	7 500	9 095
Propane et chauffage	3 675	2 749
Pièces et accessoires	5 000	1 359
Vêtements et accessoires	5 000	10 000
Articles de nettoyage	1 050	837

Fournitures de bureau	1 575	1 336
Électricité	2 100	2 177
Quote-part - MRC		
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE</b>	<b>421 435 \$</b>	<b>506 550 \$</b>

#### **DÉPENSES PROTECTION CIVILE**

Salaire préventiviste + DAS + Vacances	22 015	
Budget général		
Médicaments et fournitures - PR	4 725	4 807
Alertes cellulaires	1 000	1 328
Honoraires professionnels		
Informatique	1 187	1 567
Association et abonnement	354	640
Entretien des génératrices	2 900	1 189
Autres dépenses	2 625	1 776
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE</b>	<b>34 806 \$</b>	<b>11 307 \$</b>

<b>TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>(456 241) \$</b>	<b>(497 296) \$</b>
--	---------------------	---------------------

#### **b. Budget 2024**

Le budget pour l'année 2024 a été adopté lors d'une séance extraordinaire le 19 décembre 2023 par le Conseil municipal, en voici un aperçu.

	<b>Budget 2024</b>
<b>Fonds immobilisation incendie</b>	<b>130 450 \$</b>

#### **REVENUS PROTECTION INCENDIE**

Refacturation services - Sécurité incendie	
Revenus de cour - Sécurité publique	
Intervention – Service incendie	10 000
Transfert MRC – Sécurité incendie	
Matériel PR – Sécurité publique	
<b>TOTAL REVENUS PROTECTION INCENDIE</b>	<b>10 000 \$</b>

#### **DÉPENSES PROTECTION INCENDIE**

Salaire + DAS + Vacances	312 907
Frais de déplacement	1 000
Frais de poste et messagerie	276
Frais de téléphonie	3 000
Soutien informatique	2 716

Système de télécom.	7 209
Câble	606
Honoraires professionnels	49 500
Services juridiques	2 500
Ententes intermunicipales	28 000
Enlèvement de la neige	508
Formation et perfectionnement	5 000
Immatriculations	3 858
Autres	1 500
Cotisations et abonnements	400
Entretien et réparations - BF	4 800
Entretien et réparations - Caserne	2 756
Entretien et réparations- Véhicules	14 000
Entretien - Équipement PI	11 025
Aliments et boissons - PI	1 100
Essence et huile	8 000
Propane et chauffage	3 859
Pièces et accessoires	5 000
Vêtements et accessoires	10 226
Articles de nettoyage	1 103
Fournitures de bureau	1 1685
Électricité	2 247
Quote-part - MRC	16 600-
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION INCENDIE</b>	<b>501 381 \$</b>

#### **DÉPENSES PROTECTION CIVILE**

Salaire + DAS + Vacances	
Budget général	
Médicaments et fournitures - PR	4 725
Alertes cellulaires	1 000
Honoraires professionnels	
Informatique	1 270
Association et abonnement	
Entretien des génératrices	1 500
Autres dépenses	1 500
<b>TOTAL DÉPENSES PROTECTION CIVILE</b>	<b>9 995 \$</b>

**TOTAL - PROTECTION INCENDIE ET CIVILE (501 376) \$**

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### a. Formations

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie*, d'assurer la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique du personnel, le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur se doit de dispenser, par le biais de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ), la formation initiale *Pompier I* d'une durée de 306 heures.

Cette formation permet aux intervenants d'être en mesure de procéder à l'extinction des incendies dans toutes les municipalités ayant une population de moins de 25,000 habitants. À la suite de cette formation, plusieurs autres cours additionnels doivent être suivis afin de qualifier tous les membres du personnel sur les spécialités internes soit : la qualification d'*opérateur d'autopompe* (30 heures), la qualification en *désincarcération* (30 heures) ainsi que le cours complet de premier répondant niveau trois (60 heures).

Le Service est composé de pompiers de différents niveaux de compétences en termes de prévention des incendies. Ceux-ci sont compilés à l'Annexe A du présent document.

#### **Pompier auxiliaire**

Les pompiers auxiliaires sont des pompiers qui n'ont plus la possibilité de participer activement aux interventions, mais qui peuvent porter assistance lors de celles-ci et agir à titre de premier répondant.

#### **Pompier recrue**

Les pompiers recrues sont des personnes qui ont intégré le Service sans avoir actuellement les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier. Ils doivent donc participer à un programme de formation pour obtenir le titre de pompier niveau I.

#### **Pompier I**

Les pompiers de niveau I possèdent l'ensemble des compétences de base en combat d'incendie et en intervention en présence de matières dangereuses, soit les compétences requises pour pratiquer le métier de pompier :

- Maîtrise des équipements relatifs à l'eau;
- Comportement et intervention en fonction des phases du feu;
- Utilisation d'un appareil de protection respiratoire isolant autonome;
- Utilisation du matériel d'intervention;
- Connaissance des caractéristiques du territoire à protéger;

- Activités de prévention des incendies;
- Processus d'intervention général;
- Processus d'intervention défensive en présence de matières dangereuses;
- Processus d'intervention spécifique à des feux de nature particulière.

## **Pompier II**

Les pompiers de niveau II possèdent, en plus des compétences acquises dans la formation de niveau I, la capacité de répondre aux exigences suivantes :

- Entretien de l'équipement;
- Élaboration d'un plan d'intervention;
- Intervention dans des bâtiments de grandes dimensions;
- Coordination des actions d'une ou de plusieurs équipes de travail lors d'une intervention d'urgence;
- Coordination d'une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment;
- Protection des éléments de preuve de l'origine et de la cause probable d'un incendie;
- Assistance à une équipe de sauvetage technique;
- Intervention en présence de gaz ou de liquides inflammables;
- Maîtrise d'un feu de gaz inflammable;
- Désincarcération automobile.

## **Pompier formé DEP**

Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) possèdent une combinaison des compétences de pompier I et II, en plus de certaines spécialités :

- Manipulation de tuyaux, lances et accessoires;
- Recherche de victimes;
- Structure de bâtiments;
- Accès à un bâtiment;
- Conduite de véhicule incendie;
- Autopompe;
- Bâtiment à risques faibles et incendie extérieur;
- Matières dangereuses-opérations;
- Protection et déblai;
- Premier répondant;
- Équipement de haut débit;
- Bâtiment de faible hauteur attaché et bâtiment de grande superficie;
- Véhicules d'élévation;
- Méthodes d'alimentation avancées;
- Bâtiment à haute densité de population;

- Activités de prévention;
- Santé psychologique;
- Sauvetage vertical;
- Sauvetage sur plan d'eau;
- Sauvetage et véhicules accidentés;
- Sauvetage en espace clos.

### **Pompier formé DEC**

Les pompiers ayant obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) possèdent une combinaison des compétences d'un pompier formé au DEP, ainsi que des notions supérieures liées à la formation de niveau collégial :

- Interpréter des plans de bâtiments, de sites et d'infrastructures urbaines;
- Situer le métier de pompier en sécurité incendie et en sécurité civile;
- Effectuer des opérations de tactiques à l'aide d'équipement de combat d'incendie;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant I;
- Effectuer la recherche et le sauvetage de victimes en milieu urbain;
- Appliquer des techniques d'intervention psychosociale;
- Analyser des tactiques de lutte contre l'incendie en vue d'interventions particulières;
- Combattre des incendies avec systèmes de protection incendie;
- Analyser l'apport des systèmes de détection et d'autoprotection relativement à la lutte contre les incendies;
- Traiter des données de sécurité incendie sur supports informatiques;
- Appliquer des principes chimiques aux interventions d'urgence;
- Interpréter des plans de sécurité incendie et produire des plans d'intervention;
- Appliquer les codes en prévention en fonction du métier de pompier;
- Combattre des incendies avec des systèmes d'autoprotection d'incendies;
- Prévoir les dangers d'incendie associés aux systèmes de mécaniques et électriques de bâtiment;
- Combattre des incendies dans des installations souterraines;
- Intervenir en présence de matières dangereuses. Niveau opérations spécifiques et techniques;
- Agir à titre d'éducateur ou d'éducatrice du public en prévention des incendies;
- Maintenir à jour sa compétence à titre de premier répondant II;
- Intervenir à titre de pompier dans un contexte d'interventions diverses;

- Combattre des incendies dans des bâtiments comprenant des systèmes mécaniques complexes.

### **Officier non urbain**

Pour accéder au titre de lieutenant, les pompiers éligibles doivent suivre la formation d'officier non urbain (ONU) qui leur permet d'acquérir les compétences à développer relativement au leadership, au sens de l'organisation et de gestion d'un service de sécurité incendie et à la gestion des interventions d'urgence.

Il est également possible de suivre une formation d'officier de niveau I, laquelle permet l'acquisition de compétences supérieures à l'officier non urbain, mais ce niveau de formation n'est pas exigé au sein du service de Saint-Jacques-le-Mineur.

L'annexe « A » présente le niveau de formation de chacun des membres du service.

#### **b. Promotions et embauche**

- Le service a procédé à l'embauche de Tommy Lussier au titre de pompier le 26 septembre 2023.
- Le service a procédé à l'embauche de monsieur Patrick Denault à titre de pompier auxiliaire le 28 novembre 2023. Monsieur Denault est un ancien pompier de la municipalité qui était à la retraite et qui a voulu réintégrer les rangs à titre de pompier auxiliaire pour supporter le service incendie dans ses activités.

#### **c. Départs et déplacement**

Le service a reçu en date du 10 novembre 2023, une lettre de départ à la retraite pour le pompier auxiliaire Réal Dubois qui servait depuis plus de 18 ans la communauté jacquemoise. Un énorme merci M. Dubois pour votre implication.





## **7. OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

Pour la prochaine année, le Service de sécurité incendie souhaite se concentrer sur les objectifs suivants :

- Embaucher de nouveaux pompiers pour couvrir les heures de garde interne pour réduire la pression sur les pompiers déjà présents.
- Perfectionner le service de désincarcération et de sauvetage en milieu agricole : tracteur et équipement, silo, etc., par le biais de formations.
- Former tous les pompiers pour les fonctions de signaleur routier pour assurer la sécurité de tous lors d'interventions sur la route.
- Sensibiliser les pompiers sur la gestion personnelle des risques sur le syndrome du choc post-traumatique.
- Afficher le poste de lieutenant pour remplacer l'officier devenu directeur.
- Nommer un lieutenant éligible à titre de remplacement du directeur du service au besoin pour les tâches administratives.
- Mettre à jour des lignes directrices du service incendie.
- Mettre en service des nouveaux appareils respiratoires.

## Annexe « A »

Cette annexe présente le niveau de formation des membres du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur en date du 31 décembre 2023.

<b>Pompier</b>	<b>Formation</b>	<b>Statut</b>	<b>Commentaire</b>
Alexandre Ducharme St-Amour	DEC	Lieutenant	Officier 1
Ludovick Lestage-Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Guillaume Deneault	Pompier 1	Pompier	
Jacob Bernier	Pompier 1	Lieutenant	Officier 1
Jean-Philippe Deneault	Pompier 1	Pompier	
Simon Varin	Pompier 2	Pompier	Officier 1
Robert Primeau	Pompier 1	Lieutenant	Officier O.N.U
Jean-Sébastien Robert	Pompier 1	Pompier	N/A
Nicolas Martin	Pompier 1	Pompier	N/A
Denis Perrier	Pompier 1	Pompier - Éligible	Officier O.N.U
Charles-Antoine Rouleau	DEP	Pompier - Éligible	Officier O.N.U
Patrick Denault	Pompier 1	Auxiliaire	N/A
Charles Pariseault	DEC	Pompier	
Martin Gélinau	DEP	Pompier	N/A
Julien Auclair	En cours	Pompier-Recrue	N/A
Tommy Lussier	Pompier 1	Pompier	N/A